



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 20h, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 14

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 12

Date de la convocation

13/11/2024

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Morgan RAIFFE

Étaient absents/excusés : Séverine ESNAULT (pouvoir à E. MICHEL), Yves LE MEUR, Romain NUEIL

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. Tarifs municipaux 2025 (rajout des repas des +70 ans)
2. Syndicat Energies Vienne
 - Installation des ombrières
3. CAPC
 - Désignation de 2 titulaires et 2 suppléants pour le PLUI
4. Ecole
 - Subvention APE
5. Le personnel
 - LDG validation de l'avis du CST du Centre de Gestion
 - Mutuelle Prévoyance Territoria validation de l'avis du CST
 - Avancement de grade 2024
6. Points divers

Madame le Maire informe de l'intervention du conseil des jeunes de Coussay les Bois.

Louise BOISSINOT a été élue maire du conseil des jeunes, Yanoua LOUVEAU-SEMPÉ secrétaire, Eden HUBOUD-PERON secrétaire adjointe, Emile BOISSINOT et Eliott SARDAIN sont porte-paroles.

Pour information : le conseil des jeunes se réunira une fois par mois.

Leurs projets :

- Organiser une fête de village,
- Donner des noms aux salles communales et autres lieux de la commune,
- Acquérir une tyrolienne.

Après un tour de table, il est suggéré de leur proposer d'intervenir lors du repas des +70 ans, de les intégrer dans la création de la mare communale, et de réfléchir sur les thématiques du futur festival Bastringue et d'un Terra Aventura.

Madame le Maire demande la désignation d'un élu référent du conseil des jeunes, c'est Mme Elisabeth BORDAGE qui en sera référente.

Début de séance à 20h25

Après l'intervention, Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 17/10/2024 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1: Tarifs Municipaux 2025

Le Conseil Municipal propose les tarifs municipaux des locations de salles 2025 comme suit :

Petite salle communale 3, route de Pleumartin

Capacité maximale : 50 personnes

Caution : 150€

Salle Communale	TARIFS 2025
	Habitant de la commune
Week-End	110 €
<i>Journée supplémentaire</i>	40 €
Journée en semaine	50 €
Associations Coussay les Bois	Gratuit
Associations hors commune (activités à destination d'habitants de la commune)	Gratuit + Convention d'occupation
Autres organismes	110 € / jour

Salle polyvalente 20, chemin des Préaux

Capacité maximale : 250 personnes en dîner dansant

Caution : 500 €

Salle Polyvalente	Tarifs 2025	
	Commune	Hors com
Week-End(*)	230 €	500 €
<i>Journée supplémentaire</i>	100 €	100 €
Journée en semaine(**)	150 €	300 €
<u>Associations Coussay y compris APE RPI et Collège RP</u>		
<i>1ère manifestation</i>	85 €	
<i>2ème manifestation</i>	85 €	
<i>3ème manifestation et suivantes</i>	Gratuit	
<i>Réunion</i>	Gratuit	
Manifestation et activités à destination des élèves du RPI	Gratuit + Convention d'occupation	

(*) Location forfait week-end (vendredi après-midi au lundi matin)

(**) Journée en semaine : du lundi au vendredi d'une durée maximale de 24h

Location de la salle de l'agence postale, 2 rue de Clamart :

10€ par jour utilisé.

Location du matériel de sonorisation

Réservée uniquement aux associations de la commune : 28 €

Location du matériel de sonorisation

Réservée uniquement aux associations de la commune : 28 €

Location de mobilier communal – tables et bancs/ pour le wk-d et aux habitants de la commune

6 € le lot (table de 8 personnes + 2 bancs) caution 100€

Location buvette hors commune 25€/buvettecaution 150€

Remorque communale

80€ plus éventuellement les frais de déchetterie et les frais de déplacement.

Vente de matériaux

Les matériaux sont vendus à prix coûtant pour une quantité limitée à 1m3 par foyer et par an. Le règlement se fait auprès de la Trésorerie des Collectivités de Châtellerauld après émission d'un titre de recettes par la commune.

Droit de place – vente au camion

Forfait de 80 € par jour. Cette redevance ne s'applique pas aux commerçants de la commune

Emplacement sur le marché : gratuit

Garderie

1,50€ par jour et par enfant. En cas d'horaire dépassé sans motif valable, 10€ par quart d'heure entamé.

Repas des plus de 70 ans : les accompagnants de moins de 70 ans, le repas sera facturé 30€ et ce à compter du 01/12/2024.

Concessions de terrain

Le Conseil Municipal propose de maintenir les tarifs municipaux 2025 du cimetière comme suit :

Concessions de terrain

Il est rappelé qu'une concession simple est vendue pour 3 m²

Concession cinquantenaire	130 €
Concession trentenaire	110 €
Concession temporaire (15 ans max)	100 €

Cases du columbarium

Pour une durée de 5 ans	100 €
Pour une durée de 10 ans	110 €
Pour une durée de 30 ans	130 €

Concessions de terrain pour une caverne :

Il est rappelé qu'une concession de terrain pour une caverne est vendue pour 1 m²

Pour une durée de 5 ans	100 €
Pour une durée de 10 ans	110 €
Pour une durée de 30 ans	130 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide de valider l'ensemble des tarifs municipaux pour l'année 2025.

Point 2 : Syndicat Energies Vienne

- Installation des ombrières et bornes de recharge électrique

Suite au dernier conseil municipal, il est demandé de valider l'attribution du marché pour l'installation et l'exploitation des ombrières au Syndicat Energies Vienne.

Ainsi que l'implantation des bornes de recharge électrique sur le parking de l'école.

Après discussion, le Conseil Municipal valide l'attribution du marché et l'implantation des bornes de recharge électrique.

Point 3 : CAPC

- Désignation de 2 titulaires et 2 suppléants pour les comités de pilotage du PLUI

Après un tour de table :

Mme Elisabeth MICHEL et M. Gilles SAUVION sont désignés titulaires,

Mme Elisabeth BORDAGE et Mme Anny LAUZIER sont désignées suppléantes.

Point 4 : Le personnel

- Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Madame le Maire informe de l'avis favorable du Comité Social Territorial du CDG 86 de la mise en place des LDG au sein de la collectivité.

Après un tour de table, le Conseil municipal valide l'avis favorable du CST.

- Protection sociale complémentaire

Madame le Maire informe de l'avis favorable du Comité Social Territorial du CDG 86 pour l'adhésion à la convention de participation prévoyance du CDG 86.

Après un tour de table, le Conseil municipal valide l'avis favorable du CST.

- Avancement de grade

Madame le Maire informe du tableau d'avancement de grade des agents pour 2024 et propose l'ouverture des postes :

- Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal est favorable à l'ouverture des trois postes à compter du 01/12/2024.

Point 8 : Points divers

- Date des vœux du Maire

Le vendredi 10 janvier 2025 à 18h30.

Arrivée de Mme Isabelle AUZANNEAU à 21h30.

- Théâtre Pictave 2025

Madame le Maire demande de se positionner sur une date pour 2025

Après un tour de table, le conseil municipal retient la date du 18/10/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Fait à Coussay les Bois,

Le Maire,

Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire

Morgan RAIFFÉ